



Bienvenue à la Ville de Mirabel!

Tu souhaites faire partie d'une municipalité dynamique et en pleine expansion?
Tu aimes travailler dans un environnement qui favorise la collaboration et le travail d'équipe?
Les défis te motivent et tu aimes faire avancer les choses?
Ça tombe bien, nous sommes à la recherche d'une perle!

Comptant près de 65 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18e ville en importance au Québec et est reconnue pour la qualité de vie, les grands espaces et la proximité de la nature.
Viens rejoindre une municipalité pleine de vie, on a hâte de te parler!

À Mirabel, on M la vie!

Conseiller en aménagement et urbanisme

Titre du poste : Conseiller en aménagement et urbanisme

Service : Aménagement et urbanisme

Domaine d'emploi : Urbanisme

Statut : Personne salariée non-syndiquée

Nombre de poste : 1

Numéro de concours : J0326-0345

Date d'affichage : Le 23 mars 2026

Date de fin d'affichage : Le 7 avril 2026

Nature du travail :

La Ville de Mirabel requiert les services d'une personne dynamique pour combler le poste de conseiller en aménagement et urbanisme à titre de personne salariée professionnelle à temps plein au Service de l'aménagement et de l'urbanisme.

Relevant de la direction du Service de l'aménagement et de l'urbanisme, la personne titulaire du poste joue un rôle clé dans l'analyse, la planification et l'encadrement du développement du territoire. Elle contribue activement à l'élaboration des orientations, des outils réglementaires et des documents de planification, en cohérence avec les objectifs municipaux et les orientations gouvernementales.

Principales responsabilités

- Réaliser des analyses territoriales et urbanistiques et proposer des solutions de planification et des outils réglementaires afin de répondre aux enjeux du territoire, tant en aménagement du territoire qu'en urbanisme.
- Rédiger des rapports, formuler des avis professionnels et émettre des recommandations à l'intention de la direction et/ou du Conseil municipal.
- Présenter ses analyses, recommandations et projets devant différents comités, incluant des instances décisionnelles et des partenaires externes.
- Participer activement à la révision du schéma d'aménagement, en conformité avec le PMAD et les orientations gouvernementales en vigueur.
- Rédiger et réviser les règlements d'urbanisme ainsi que les documents de planification, en conformité avec les orientations de la direction et du Conseil municipal.

Exigences :

- Baccalauréat en urbanisme ou dans une discipline connexe (aménagement du territoire, géographie ou équivalent).
 - Minimum de quatre (4) années d'expérience pertinente, idéalement en milieu municipal ou supramunicipal. Toutefois, une expérience moindre pourrait être considérée pour un candidat détenant une maîtrise.
 - Être membre en règle de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ).
 - Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction.
 - Grand sens de l'autonomie, de l'organisation et des responsabilités.
 - Capacité démontrée à vulgariser des enjeux complexes et à effectuer des présentations devant des publics variés.
 - Maîtrise de la suite Microsoft 365 et connaissance des logiciels de géomatique, notamment QGIS et JMAP.
- Atouts
- Expérience en lien avec les schémas d'aménagement, les règlements d'urbanisme ou les processus décisionnels municipaux.

- Aisance à travailler en collaboration avec des élus, des citoyens et des partenaires institutionnels.
- Bonne connaissance et compréhension des enjeux d'urbanisme et d'aménagement du territoire en contexte périurbain au sein de la CMM.

Horaire de travail :

Les heures de travail sont de trente-cinq (35) heures par semaine, du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 13h00 à 16h45, et de 8h00 à midi, le vendredi.

Conditions de travail :

Les conditions de travail et avantages sociaux sont ceux établis selon la Politique de la Ville de Mirabel pour les postes de professionnels.

Plus spécifiquement, vous bénéficierez :

- D'un milieu de travail dynamique et d'une ambiance formidable;
- D'une rémunération concurrentielle;
- D'un horaire régulier de base de 35 heures par semaine à raison de quatre jours et demi (4,5 jours) et d'une possibilité de flexibilité d'horaire;
- D'une possibilité d'effectuer du télétravail à raison d'un maximum de deux jours par semaine, le tout en vertu de la Politique en vigueur à cet effet;
- D'un programme d'aide aux employés et à leur famille;
- D'un régime d'assurance collective (coût des primes partagé employeur-employé);
- D'un régime de retraite à prestations déterminées;
- De plusieurs congés fériés, incluant la période du temps des Fêtes, ainsi que de banques de congés mobiles, maladies et de vacances.

L'échelle salariale varie de 80 791\$ à 96 700\$ annuellement.

INSCRIPTION

Pour visualiser l'offre d'emploi, veuillez suivre le lien hypertexte suivant :
<https://clients.njoyn.com/CL4/xweb/xweb.asp?tbtoken=ZlBdQxoXCBIIFYHRwMiNVCFRNAhdEcFhdc0giVyt6E2RcKksdLUoZAmplxdkbUxRVTHQgWw%3D%3D&chk=ZVpaShw%3D&clid=71754&page=jobdetails&jobid=J0326-0345&BRID=EX442756&SBDID=1&LANG=2>

Pour postuler, vous devez au préalable créer votre profil dans la section « Mon Profil » avant la date de fin d'affichage et appuyer sur le bouton « Postuler maintenant » au bas de l'écran. Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises via le site Internet de la Ville de Mirabel et être accompagnées d'une lettre expliquant votre intérêt pour ce poste. Toute candidature incomplète ou reçue par courriel, par télécopieur ou par courrier sera refusée.

La Ville de Mirabel propose un environnement de travail où le respect, la diversité, l'équité et l'inclusion sont des valeurs premières. Nous invitons toutes personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes en situation de handicap. Également, n'hésitez pas à nous faire part d'arrangements spéciaux nécessaires, advenant que vous soyez invités à un processus de sélection.

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.